

Compte rendu Assemblée Générale du 29/06/2021 à 19h Salle Multiculturelle – La Chênaie – Breuillet

Une liste d'émargement avait été déposée à l'entrée de la salle afin de recenser les présents et recevoir les pouvoirs. Le quorum étant atteint (plus de 66 présents ou représentés), le président G. Lefebvre déclare que la séance est ouverte et que l'AG peut délibérer.

Nous notons avec satisfaction la présence de Mme Christelle Jeanpert qui représente la mairie de Breuillet.

Vote du compte rendu de l'AG de la saison précédente

Le président procède au vote du compte rendu de l'assemblée générale précédente du 29 septembre 2020 pour la saison 2020/2021, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral

Il procède ensuite à la lecture du rapport moral qui met l'accent sur l'impact de la pandémie COVID sur l'organisation de toutes les activités et potentiellement sur les finances de l'association. Il met en évidence l'agilité dont a fait preuve le bureau, les animatrices et les « encadrants marche » pour s'adapter aux différents protocoles sanitaires tout en maintenant au maximum les activités (gym, pilâtes et marche). Il insiste sur l'importance d'avoir une estimation du nombre d'adhérents pour la prochaine saison de façon à mettre en place les contrats avec les animatrices salariées. Le rapport moral (cf. pièce jointe) est approuvé à l'unanimité.

Rapport d'activité

Mme B. Lebaube – secrétaire fait lecture du rapport d'activité (cf. pièce jointe) en soulignant tout le dispositif qui a été mis en place pour maintenir les activités dans ce contexte compliqué et fluctuant de la pandémie COVID. Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Mme M. Rebout – trésorière présente le rapport financier qui fait apparaître un résultat à l'équilibre, les subventions reçues de l'état pour un montant de 4.000€ sont reportées comme provision pour le budget 2021/2022 où l'on anticipe une baisse du montant des cotisations et du possible nombre d'adhérents.

Budget prévisionnel, fixation du montant de la cotisation

Le budget prévisionnel anticipe une baisse du nombre d'adhérents qui s'explique par les incertitudes du déroulement de la saison sportive 2021/2022 et la baisse de la cotisation qui va être proposée aux adhérents qui renouvelleront leur cotisation.

Le président présente les nouveaux barèmes de cotisation :

- Cotisation inchangée pour les nouveaux adhérents
 - Gym + marche : 118€ pour les breuilletons, 128€ hors commune
 - Marche : 70€
 - Pilâtes : 118€ pour les breuilletons, 128€ hors commune
- Cotisation pour les adhérents de la saison 2020/2021 qui renouvellent leur adhésion avant le 31/09/2021.
 - Gym + marche : 88€ pour les breuilletons, 98€ hors commune
 - Marche : 60€
 - Pilâtes : 88€ pour les breuilletons, 98€ hors commune

Le rapport financier, le budget prévisionnel (cf. pièces jointes) et les nouveaux barèmes des cotisations sont approuvés à l'unanimité.

Reconduction des activités gymnastique et marche

A cette occasion, le président présente un ensemble de statistiques sur le coût moyen d'une activité pour un adhérent et l'incidence des protocoles sanitaires de la pandémie COVID sur nos activités pendant la saison 2020/2021 par rapport à une saison normale (cf. pièce jointe). En résumé 70% des cours de gym et des marches ont été maintenus, 60% des cours de pilâtes.

Le président invite les présents par un vote indicatif à main levée d'exprimer leur intention de renouveler leur adhésion pour la saison 2021/2022. Tous les présents confirment cette intention. Le président propose alors de reconduire tous les cours de la saison 2020/2021 aux mêmes horaires et dans les mêmes salles.

Mme D. Couvillers – vice-présidente fait le point sur le séjour de marche prévu du 11 au 18 septembre 2021 qui se déroulera au village vacances les « [Balcons du lac d'Annecy](#) » à 74 Sevrier. 28 participants marcheurs sont inscrits à ce séjour dont le coût est de 570€ par personne ; ils devront s'acquitter du solde courant juillet.

Vélo loisir

Cette proposition évoquée dans les projets d'activités de cette saison est reprise par le président qui en précise les modalités. Le « vélo loisir » ne peut pas être considéré comme une activité de l'EPGV car cela supposerait un encadrement reconnu par notre fédération. Il s'agit donc d'évènements qui seront proposés aux seuls adhérents dans le cadre de sorties loisirs.

Un règlement intérieur spécifique pour ces sorties « vélo loisir » sera élaboré par le bureau lors d'une prochaine réunion. Suite à un questionnaire, 29 adhérents ont indiqué leur intention de participer à ces sorties « vélo loisir ».

Démission d'un membre du bureau

Jean Jacques Guidoux a présenté sa démission du bureau pour des raisons personnelles. Néanmoins il sera toujours impliqué dans l'équipe « encadrants marche ».

Les 10 membres restants du bureau ayant été élus pour 4 ans il y a deux ans, le bureau est reconduit pour cette saison 2021/2022.

Questions diverses

Le président souligne la volonté de l'association d'organiser comme les années précédentes les activités extra-EPGV tels que le repas dansant, la participation au marché de Noël, les sorties pique-nique, le rallye pédestre et les rencontres interclubs. Le comité directeur fera des propositions en tenant compte de la situation sanitaire.

Un séjour de randonnée pédestre sera proposé aux marcheurs pour septembre 2022 pour une semaine pour un groupe marcheurs.

Suite à des questions sur le rythme et les horaires des marches et le covoiturage, le président précise que la marche rapide du mercredi est un exercice cardio au rythme de 5,5 à 6 km/h pendant environ 1h30 avec ou sans bâtons. Les horaires de départ des marches sont maintenus et donnent satisfaction. Le covoiturage continuera sous la seule responsabilité individuelle des adhérents.

Comme les années précédentes, à partir du 1^{er} juillet, l'horaire d'été sera reconduit pour les marches du mercredi à 9h30.

La séance est levée à 20h15.

Pièces jointes :

- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Budget prévisionnel
- Tarifs et statistiques de fréquentation